

Type de prestation	euro H.T.
<b>INSCRIPTION</b> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	115
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES</b>	
Admission pour un produit de base (une référence commerciale)	932
Extension majeure pour un produit de base (une référence commerciale) <sup>(1)</sup>	728
Extension mineure pour un produit de base (une référence commerciale)	367
Supplément pour d'autres références concernées par demande :	
du 1 <sup>er</sup> au 10 <sup>ème</sup> dn / référence supplémentaire	16
du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> dn /référence supplémentaire	12
à partir du 21 <sup>ème</sup> dn / référence supplémentaire	9
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	676
<b>ATTESTATION / AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG</b>	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	735
Extension pour laboratoire de fabricant accrédité ou non	420
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque ATG-Sert	420
<b>INTERVENTION SUR SITE / LABORATOIRE</b>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>	1390
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1690
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	695
Prélèvement (par jour) <sup>(2)</sup>	900
<b>ESSAIS</b>	
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(2)</sup>	1390
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(2)</sup>	1150
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1690
Rapport d'évaluation des essais	430
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) <sup>(2)</sup>	Devis labo
<b>DEPLACEMENT</b>	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	460
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	460
<b>GESTION ANNUELLE</b> (par année civile)	
Par certificat pour un produit de base (une référence certifiée)	922
Supplément par référence supplémentaire certifiée :	
de la 1 <sup>ère</sup> à la 10 <sup>ème</sup> référence supplémentaire certifiée	11
de la 11 <sup>ème</sup> à la 20 <sup>ème</sup> référence supplémentaire certifiée	9
de la 21 <sup>ème</sup> à la 40 <sup>ème</sup> référence supplémentaire certifiée	6
à partir de la 41 <sup>ème</sup> référence supplémentaire certifiée	4
Par autorisation de laboratoire ATG de fabricant	420
Par laboratoire sous contrat pour la marque ATG	420
<b>DROIT D'USAGE DE LA MARQUE ATG</b> (par année civile)	
Par site de fabrication	955
Par certificat	80

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

<sup>(1)</sup> une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)

<sup>(2)</sup> hors frais de déplacement et de séjour

<sup>(3)</sup> mission non groupée avec une autre